



CC du Val d'Arance (Siren : 241000454)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Ervy-le-Châtel
Arrondissement	Troyes
Département	Aube
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	18/12/2002
Date d'effet	18/12/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	Mme Michelle LHUILLIER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	CC Du Val d'Arance
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	10130 ERVY-LE-CHÂTEL
Téléphone	03 25 70 63 34
Fax	03 25 70 61 32
Courriel	ccvaldarmance@orange.fr
Site internet	www.ccvaldarmance.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	5 902
Densité moyenne	25,55

Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
10	Auxon (211000161)	958
10	Chamoy (211000690)	483
10	Chessy-les-Prés (211000930)	539
10	Coursan-en-Othe (211001011)	105
10	Courtaout (211001029)	97
10	Davrey (211001169)	266
10	Eaux-Puiseaux (211001276)	238
10	Ervy-le-Châtel (211001342)	1 242
10	Les Croûtes (211001128)	109
10	Marolles-sous-Lignièrès (211002209)	332
10	Montfey (211002399)	139
10	Montigny-les-Monts (211002431)	263
10	Racines (211003025)	171
10	Saint-Phal (211003488)	541
10	Villeneuve-au-Chemin (211004106)	190
10	Vosnon (211004262)	229

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 17

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
Sanitaires et social
- Action sociale
- Construction, entretien et fonctionnement de structures d'accueil d'intérêt communautaire pour les personnes âgées.
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
2.2 Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté : - Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économique, commerciale, tertiaire ou artisanale d'intérêt communautaire : Les zones d'activités économique, commerciale, tertiaire ou artisanale d'intérêt communautaire sont les zones à créer d'une superficie supérieure à 5 hectares. - Construction d'usines relais, d'ateliers artisanaux : Construction, entretien et fonctionnement des usines relais et ateliers artisanaux d'une Surface Hors œuvre Nette (SHON) supérieure à 2000 m2.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
 - *Actions d'information et promotion du territoire et de l'activité économique : valorisation des sites d'accueil d'entreprises, des bâtiments industriels, commerciaux et artisanaux des zones d'activités de la communauté de communes et de son attractivité.*

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs
 - *Equipements sportifs Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire : Les équipements sportifs reconnus d'intérêt communautaire sont le COSEC d'Ervy le Châtel et les bâtiments et équipements nouveaux complémentaires à l'actuel COSEC.*

- Activités péri-scolaires

- *Aménagement et gestion de structures et d'actions en faveur de la petite enfance d'intérêt communautaire: Construction et gestion d'un Réseau d'Assistantes Maternelles*

- Activités culturelles ou socioculturelles

Soutien, participation à des actions associatives ayant un rayonnement sur le périmètre de la Communauté de Communes : Soutien, participation à des actions associatives artistiques, sportives, sociales, économiques et environnementales, touristiques et culturelles ayant un rayonnement sur le périmètre de la communauté de communes.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

- Organisation des transports non urbains

Etude et réalisation de transport à la demande en qualité d'autorité organisatrice de second rang par délégation du conseil général.

Développement touristique

- Tourisme

2.8 Tourisme : - Création, accueil, maintien, extension ou promotions d'actions, d'équipements et d'activités touristiques d'intérêt communautaire : Sont reconnus d'intérêt communautaire : création, gestion de l'office de tourisme du Val d'Armanche, création, rénovation et entretien des haltes touristiques, création, l'aménagement et l'entretien d'un plan d'eau supérieur à 5 hectares,

Logement et habitat

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

- Autres

2.7 Assainissement pluvial - Programme d'assainissement pluvial pluriannuels réalisés dans le cadre du SIARBA. 2.9 Pôle de services administratif et technique : Gestion d'un pôle de secrétariat et de service technique intercommunal. 2.10 Prestations de services : Prestations de services de travaux ou de secrétariat à la demande et pour le compte de collectivités membres ou extérieures au périmètre de la communauté de communes ou d'établissements publics de coopération intercommunale.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
10	SM pour l'aménagement rural du bassin Armanche (SMARBA) (251001582)	SM ouvert	18 879

10	Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets de l'Aube (SDEDA) (251002531)	SM ouvert	313 574
----	---	-----------	---------

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)